



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 13 janvier 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	10	18

Date de la convocation : 07 janvier 2022

Date d'affichage de l'ordre du jour : 07 janvier 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le treize janvier à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du 07 janvier 2022, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents : Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur POTHÉRAT Frédéric et Madame SAHUT Géraldine.

Absents excusés :

Monsieur ZEDDE Alain

Madame BUQUET Jessica a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Madame GUERZA Sylvie a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Monsieur GAUDICHON Vincent.

Madame NÉE Amélie a donné pouvoir à Monsieur COUILLER Jean-Paul.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame TALBOT Christine a donné pouvoir à Monsieur BRUNG Michel.

Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Madame PATENOTTE Isabelle.

Madame BOULIER Claude a été nommée secrétaire de séance.

2022/08B – CHOIX D'OFFRE DE PRÊT POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme d'investissement de l'exercice 2022 concernant la construction des 10 maisons senior, dans le cadre de l'aménagement du par des Tulipiers.

Madame le Maire a contacté plusieurs banques pour obtenir des offres de prêts bancaires pour un emprunt de 350 000 euros. Elle expose les différentes offres et propose de choisir l'offre la moins disante.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PREND en considération la proposition de Madame le Maire ;**
- **DÉCIDE de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine le financement nécessaire correspondant au plan de financement :**
 - **Un financement « moyen / long terme » d'un montant de 350 000 euros dont les modalités sont présentées ci-dessous :**

↳ **Montant de l'emprunt : 350 000 €**

Date d'affichage de la présente délibération

Le 14 janvier 2022



N° 2022/08B

- ↳ Taux actuel : 0,45 %
- ↳ Durée du crédit : 7 ans
- ↳ Modalités de remboursement : trimestriel
- ↳ Type d'échéances : constantes
- ↳ Frais de dossier : 200 €
- ↳ Date limite de réalisation du prêt : 15 septembre 2022

- **PREND** l'engagement au nom de la collectivité, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés ;
- **CONFÈRE** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE

